



GROUPE CDC

Interview Luc DESSENNE, Secrétaire général de l'UNSA Groupe CDC, sur l'actualité sociale au niveau du Groupe Caisse des Dépôts (CDC).



Le Président de la République va changer prochainement le Directeur général de la CDC. Qu'en penses-tu ?

Oui, le feuillet de l'été sur sa reconduction ou non vient de se terminer par l'annonce d'un changement de Directeur général dans les prochaines semaines, même si Pierre-René Lemas assure l'intérim jusqu'à l'arrivée de celui-ci.

Plus que le changement d'homme ou de femme (peut-être), ce qui nous importe à l'UNSA, c'est la feuille de route qui sera fixée et surtout le maintien d'une Caisse des Dépôts sous sa forme actuelle, indépendante et placée sous le contrôle d'une Commission de Surveillance présidée par un parlementaire.

La mise en place d'un Conseil d'administration comme certains l'invoquent serait simplement une privatisation de notre institution avec toutes les conséquences que cela entraîne...

Enfin, la synergie qui existe aujourd'hui entre l'Etablissement public et les filiales doit être maintenue et se développer, et non le contraire. La cession de filiales (CNP, Icade, Compagnie des Alpes,..) ou la séparation d'activités (Fonds d'épargne, Retraites,..) seraient désastreuses pour l'avenir de la CDC et de ses personnels publics et privés.

L'UNSA souhaite que le Groupe soit mieux structuré socialement et économiquement, et se bat également depuis des années pour que des représentants du personnel intègrent la Commission de Surveillance. A un moment où certains réfléchissent à notre avenir, il semble bon de le rappeler à nos décideurs !

Quel héritage social laisse Pierre René Lemas ?

Mitigé ! Les points forts sont indiscutablement la réinternalisation de certaines filiales au sein de l'Etablissement public (CDC Numérique, CDC Infra et CDC Climat) et du retour de Transdev au sein du Groupe CDC. La signature de nombreux accords : accord-cadre 2015-2017, QVT, intéressement, épargne salariale, télétravail et récemment l'accord sur le remplacement de l'Indemnité de Départ à la Retraite (IDR) par une mesure de reconnaissance professionnelle et financière tout au long de la carrière. La volonté d'harmoniser chaque fois que possible les droits entre salariés et fonctionnaires.

Les points faibles, une politique d'austérité RH dans le domaine des rémunérations qui bloque désormais toute évolution de carrière et paralyse de plus en plus la mobilité interne. Des réorganisations internes pas toujours bien accompagnées comme celle de DJF ou la mutualisation des gestions (DFE/DFIN) par exemple. Des lenteurs dans la mise en place de certains engagements comme l'extension de la PVO à tous les collaborateurs. L'absence de négociations d'accords au niveau du Groupe.



L'UNSA est devenue en 2017 la première organisation syndicale au niveau du Groupe CDC. Cela change quoi ?

En premier lieu, cette première place est le fruit du travail de nos militants et adhérents tant au sein de l'Établissement public que des filiales depuis des années. Elle nous honore ! Mais nous donne encore plus de responsabilités dans nos actions quotidiennes, nos choix et nos engagements.

Comme au sein de l'Établissement public où nous avons un rôle moteur dans le dialogue social avec l'employeur, l'UNSA mettra toutes ses forces pour obtenir des droits communs et des passerelles pour pouvoir exercer à un moment ou un autre de sa carrière des fonctions au sein du périmètre du Groupe CDC.

Sur le plan financier, l'UNSA revendique la redistribution de 1% du résultat annuel de la CDC en direction de tous les personnels du Groupe.

L'UNSA souhaite également qu'une identité Groupe des 24000 salariés se concrétise. Cela pourrait se traduire par exemple sur un bulletin de paie unifié par le logo du Groupe CDC et par l'accès à toutes les prestations délivrées par la Mission Sociale Groupe (MSG).

Voilà quelques pistes de travail et de réflexions pour l'avenir.

